

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2009

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES JEUX D'ARGENT EN LIGNE - (n° 1860)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 133

présenté par
M. Jean-François Lamour

ARTICLE 23

Après le mot :

« organise »,

rédiger ainsi la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 7 :

« ou auxquels il participe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.